



OFFRE LA BOX (Ref. VTI)

Fiche Descriptive - Applicable à compter du 1^{er} octobre 2016

Offre soumise aux Conditions Générales de Ventes (Ci-après : « CGV ») applicables aux Services portant référence : Ref. VTI.

Conditions d'éligibilité	<p>Offre réservée aux Clients non professionnels dont le Domicile est techniquement éligible à l'Offre La BOX (Ci-après l' : « Offre »). Vérifiez l'éligibilité de votre Domicile en Boutique ou sur www.monaco-telecom.mc.</p> <p>MT peut, dans certains cas, décider de procéder à une étude préalable de l'éligibilité du Domicile. A défaut d'Eligibilité, MT précise la nature des travaux à réaliser et des frais éventuels à la charge du Client à l'effet de rendre éligible le Domicile.</p>
Description de l'Offre	<p>L'Offre comprend la mise à disposition d'une Box unique (<i>câble modem internet ultra haut débit et décodeur TV HD/4K</i>) et, lorsque nécessaire, la fourniture et l'installation d'une prise TV compatible permettant, suivant les mentions portées au Formulaire d'Abonnement, l'accès à tout ou partie des Services ci-après :</p> <p>Service d'accès Internet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accès Internet ultra haut débit (Technologie DOCSIS. Raccordement du Domicile avec un Débit descendant jusqu'à 1 Gb/s. Débit montant jusqu'à 200 Mb/s) ;• Messagerie électronique avec 5 BAL. Espace de stockage : 1 Go/BAL ;• Accès Webmail Monaco Telecom ;• 1 Licence Contrôle Parental ;• 1 accès MC Nomade permettant l'accès à internet depuis un hot spot wifi public Monaco Telecom. <p>Service de Téléphonie Fixe et Forfait Téléphonie Fixe Illimitée associé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Service de Téléphonie Fixe accessible uniquement à partir d'une seule Box par Domicile ;• Forfait Téléphonie Fixe Illimitée : <ul style="list-style-type: none">- Appels compris dans le Forfait : Désigne, de façon limitative, les appels d'une durée maximale de deux (2) heures consécutives émis à partir d'un terminal compatible (<i>non fourni</i>) raccordé à la Box vers les lignes fixes et mobiles tout opérateur Monaco et France métropolitaine ;- Appels hors Forfait : Tout autre appel est considéré comme constituant un Appel hors Forfait donnant lieu à facturation complémentaire suivant les tarifs mentionnés au Catalogue. <p>Service TV :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accès, à partir d'un poste TV unique raccordé à une Box, aux chaînes TV et radios mentionnées au plan de service TV accessible sur le Portail. Ce plan de service est susceptible d'évolutions ;• Enregistreur intégré (disque dur 500 Go) ;• Replay (uniquement sur Programmes compatibles) ;• Accès au catalogue de Vidéo à la Demande (VOD). La commande d'Œuvre donne lieu à facturation complémentaire suivant les tarifs en vigueur lors de la commande. <p>Téléphonie Mobile</p> <p>La souscription à l'Offre La BOX vous ouvre la possibilité, sous conditions (compte client unique, même RIB et même adresse), de bénéficier de remise(s) (Ci-après : « Remise La BOX ») sur le prix de Forfaits Mobile éligibles. Cette possibilité vous est proposée suivant diverses modalités selon votre situation :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Vous souscrivez dans le même temps à l'Offre La BOX et à un Forfait Mobile éligible</i> : vous bénéficiez de la Remise La BOX correspondant au Forfait Mobile éligible auquel vous souscrivez ;• <i>Vous avez souscrit un Forfait Mobile éligible avant souscription à l'Offre La BOX</i> : vous bénéficiez de la Remise La BOX sur vos Forfaits Mobile éligibles préexistants ;• <i>Vous avez souscrit un Forfait Mobile non éligible avant souscription à l'Offre La BOX</i> : vous pouvez cependant bénéficier de la Remise La BOX si vous acceptez de migrer de votre Forfait non éligible vers le Forfait éligible de votre choix. Dans ce cas, ce changement de Forfait Mobile : <ul style="list-style-type: none">- intervient sans frais ni pénalités (<i>sauf en cas de renouvellement de terminal mobile intervenu moins de six (6) mois avant votre souscription à La BOX</i>) ;- est sans effet sur la durée de votre engagement. Vous serez engagé, au titre du nouveau Forfait éligible, pour la durée restant à courir du Forfait non éligible préexistant (<i>sauf en cas de renouvellement de votre terminal mobile</i>) ;- entraîne le changement du prix du Forfait qui vous sera facturé (<i>Cf. FD correspondante</i>) ;- votre numéro de téléphone mobile demeure inchangé. <p>Dans tous les cas :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le caractère éligible d'un Forfait Mobile et son prix (avec et sans Remise) sont mentionnés à la FD correspondante ;• Le bénéfice de la Remise La BOX devient effectif à compter de la date de mise en service de La BOX ;• Vous conservez le bénéfice de la Remise La BOX pendant la durée de votre abonnement La BOX. L'arrêt, pour quelque cause que ce soit, de votre abonnement La BOX entraîne l'arrêt immédiat du bénéfice de toute Remise La BOX qu'elle que soit la durée de votre engagement restant à courir au titre du(es) Forfait(s) Mobile concerné(s).

Options	<ul style="list-style-type: none"> Box supplémentaire (9,90 €TTC / mois / Box supplémentaire) : permettant l'accès au Service TV à partir d'un poste TV supplémentaire. Ces Box supplémentaires sont dépourvues de disque dur et donc de la fonction « enregistreur intégré ». Elles ne confèrent aucune BAL supplémentaire. Les Box supplémentaires sont, lorsque nécessaire, livrées avec une prise TV compatible ; Disque dur pour Box supplémentaire : 3,99 €TTC / mois / disque dur ; Bouquets TV supplémentaires : composition et prix mentionnés au Catalogue et Portail ; <p>Pour une liste exhaustive des Options et tarifs voir Catalogue accessible sur le Portail et/ou en Boutique.</p>
Tarif mensuel (€ TTC)	<p>Abonnement mensuel : 59,99 €TTC (hors Options, Consommations hors Forfaits et prix du(es) Forfait(s) Mobile éligibles éventuels).</p> <p>Au terme du Contrat, en cas de non restitution de la Box et/ou de la Box Internet, cette dernière vous sera facturée : 250 €TTC/Box ou Box Internet.</p>
Effets de la souscription à l'Offre La BOX.	<p>La souscription à l'Offre La BOX entraîne, sauf demande expresse et contraire du Client mentionnée au Formulaire d'Abonnement, la résiliation de vos abonnements (éventuellement préexistants) aux Services Internet, Téléphonie Fixe analogique et/ou Téléphonie Fixe Illimitée et TV.</p>
Début de facturation	<p>A compter de la date de mise en service de La BOX. Le cas échéant, la date de mise en service constitue la date à partir de laquelle le bénéfice de la Remise La BOX devient effectif. Jusqu'à cette date, le Forfait Mobile éligible vous sera facturé au prix catalogue sans bénéfice de la Remise La BOX.</p>
Durée	<p>Offre sans engagement de durée. Résiliation possible à tout moment (Cf. Art. 17 des CGV). La résiliation pour quelle que cause que ce soit de l'Offre La BOX entraîne la perte immédiate du bénéfice de toutes Remises La BOX.</p>
Installation et mise en service	<p>Une intervention d'un technicien au Domicile est comprise dans l'Offre, sans frais supplémentaire, en vue de procéder à l'installation de(s) la prise(s) TV éventuellement nécessaire(s) et à la mise en service.</p>
Chaînes & radios	<p>La liste des chaînes TV et radios accessibles et constituant les Bouquets est susceptible d'évolution (Art. 4.2 des CGV).</p>
Service Client	<p>+377 99 66 33 00</p>

INFORMATIONS NOMINATIVES :

Conformément à la réglementation applicable (Loi n° 1.165, modifiée) le Client dispose d'un droit individuel d'opposition, d'accès et de rectification des informations nominatives le concernant. Le Client exerce ces droits en s'adressant à MT en ligne via le Portail (www.monaco.mc) ou par courrier postal adressé à : Monaco Telecom - 25, boulevard de Suisse MC - 98008 Monaco Cedex.

Fait à Monaco le, [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] en deux exemplaires originaux dont un est remis à chacune des parties.

Je soussigné(e),.....
reconnais avoir reçu, pris connaissance et accepter sans réserves les Conditions Générales de Ventes, les Fiches Descriptives, le Catalogue, le cas échéant, les conditions spécifiques applicables aux Offres souscrites au moyen du présent Formulaire d'Abonnement.

Signature et mention manuscrite : « Bon pour accord »